

Nouméa le, 21/03/2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

ARRÊTÉ

Portant modification de l'arrêté du 17 décembre 2018 nommant les membres de la commission administrative paritaire locale des professeurs d'éducation physique et sportive et chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive

LE VICE-RECTEUR DE NOUVELLE-CALEDONIE,

- Vu la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;
- Vu le décret n°60-403 du 22 avril 1960 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables aux chargés d'enseignement de l'éducation physique et sportive ;
- Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu le décret n°84-914 du 10 octobre 1984 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de certains personnels enseignants relevant du ministre de l'éducation nationale ;
- Vu le décret du 28 janvier 2016 nommant M. Jean-Charles RINGARD-FLAMENT vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu l'arrêté du 8 février 2010, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux vice recteurs des îles Wallis et Futuna, de Mayotte, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels titulaires et stagiaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- Vu l'arrêté du 19 septembre 2018 relatif à la composition de la commission administrative paritaire des professeurs certifiés, adjoints d'enseignement et chargés d'enseignement de Nouvelle-Calédonie ;
- Vu le procès-verbal en date du 7 décembre 2018 constatant le résultat des élections des représentants des personnels ;
- Vu le procès-verbal en date du 13 décembre 2018 répartissant les sièges de la commission administrative paritaire des professeurs d'éducation physique et sportive et chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive par grades,

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés membres de la commission administrative paritaire locale des professeurs d'éducation physique et sportive et chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive, les représentants de l'administration et les représentants du personnel désignés ci-après :

Au lieu de lire :

Représentants de l'administration :

TITULAIRES

- M. le vice-recteur
- M. le secrétaire général
- M. le principal du collège de Baudoux
- M. le chargé de mission de l'inspection d'EPS

SUPPLÉANTS

- Mme la chef de la division du personnel
- Mme l'inspectrice d'académie, DAFPIC
- Mme l'IA-IPR établissements et vie scolaire
- M. le proviseur du lycée de Pouembout

Lire :

Représentants de l'administration :

TITULAIRES

- M. le vice-recteur
- M. le secrétaire général
- M. le principal du collège de Baudoux
- M. le chargé de mission de l'inspection d'EPS

SUPPLÉANTS

- Mme la chef de la division du personnel
- Mme l'adjointe au secrétaire général
- Mme l'IA-IPR établissements et vie scolaire
- M. le proviseur du lycée de Pouembout

Au lieu de Lire :

Représentants du personnel :

TITULAIRES

Hors classe et classe exceptionnelle

- Mme DEVILLERS Catherine, SNEP-FSU

SUPPLÉANTS

- M. BEDOS Eric, SNEP-FSU

Classe normale

- M. CALI Laurent, UT CFE-CGC
- M. SUEDILE Stéphane, UT CFE-CGC
- Mme COLLET-GARABEDIAN Sandrine, SNEP-FSU

- Mme KEROUREDAN Maéva, UT CFE-CGC
- M. VASAPOLLI Vincent, UT CFE-CGC
- M. SALMON Jérôme, SNEP-FSU

Lire :

Représentants du personnel :

TITULAIRES

Hors classe et classe exceptionnelle

- Mme DEVILLERS Catherine, SNEP-FSU

SUPPLÉANTS

- M. BEDOS Eric, SNEP-FSU

Classe normale

- M. CALI Laurent, UT CFE-CGC
- M. SUEDILE Stéphane, UT CFE-CGC
- M. SALMON Jérôme, SNEP-FSU

- Mme KEROUREDAN Maéva, UT CFE-CGC
- M. VASAPOLLI Vincent, UT CFE-CGC
- M. FERNANDEZ Etienne, SNEP-FSU

Article 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Inspecteur général de l'administration
l'éducation nationale et de la recherche
vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie
directeur général des enseignements

Jean-Charles RINGARD-FLAMENT